

# Plans régionaux d'intégration des ressources

## Document d'information

Les sept plans régionaux d'intégration des ressources élaborés se rapportent au premier groupe de secteurs de la province ayant fait l'objet du nouveau processus de planification régionale lancé par la Commission de l'énergie de l'Ontario en 2013. Pour les besoins de la planification, la province a été divisée en 21 régions. Une sous-région a été établie dans les cas où les besoins cernés ne s'appliquent pas à la région entière. On examinera chaque région tous les cinq ans au minimum pour déterminer si l'approvisionnement en électricité et la fiabilité du réseau seront suffisants.

Les paragraphes qui suivent résument chacun de ces sept plans régionaux d'intégration des ressources. Tous les besoins dont ils font état prennent en compte les résultats escomptés des mesures d'économie d'énergie. L'économie d'énergie aidera grandement à répondre aux besoins à long terme dans l'ensemble des régions en freinant la croissance de la demande et en permettant d'éviter ou de reporter dans de nombreux cas la nécessité d'aménager une infrastructure supplémentaire.

**Brant** – Dans ce secteur de la région de Burlington-Nanticoke, le groupe de travail a recommandé la réalisation à court terme de deux projets portant sur l'infrastructure de transport, plus précisément sur le sous-réseau de la ligne Brant de 115 kV, dont la capacité actuelle ne permettra pas de faire face à la croissance de la demande prévue au cours des prochaines années. Les sociétés de distribution locales réalisent actuellement un de ces projets et les nouvelles installations devraient être mises en service dès l'été 2015. Pour l'autre mise à niveau de l'infrastructure de transport, qui sera réalisée par Hydro One, la mise en service est prévue d'ici 2017. Un programme pilote de gestion de la demande sera aussi envisagé pour la sous-région de Brant. Il n'y a pas lieu de croire que d'autres mesures seront nécessaires avant 2025. Toutefois, on suivra la croissance de près, car la demande pourrait se concrétiser rapidement dans cette sous-région.

**Centre de Toronto** – Ce secteur de la région du Grand Toronto s'étend depuis le lac Ontario au sud pratiquement jusqu'à l'autoroute 401 au nord et depuis la rivière Humber à l'ouest jusqu'à l'avenue Victoria Park à l'est. Le plan à court terme prévoit plusieurs mesures visant à respecter

les normes de fiabilité, à renforcer la sécurité de l’approvisionnement et à s’assurer que l’on disposera d’une infrastructure permettant de brancher de nouveaux clients et de répondre aux besoins associés à la croissance de la demande. Il s’agit notamment d’intégrer de nouveaux transformateurs abaisseurs dans les portions ouest et centre de la sous-région du centre de Toronto. À long terme, plus précisément en 2026 ou ultérieurement, la capacité du réseau d’électricité du secteur ne permettra pas de faire face à la croissance de la demande aux deux principaux postes d’auto-transformation et aux principales installations de transport qui y assurent l’approvisionnement. Les mesures recommandées à l’heure actuelle en vue de répondre aux besoins à long terme consistent à mettre sur pied un comité consultatif local, à continuer d’assurer la participation de la collectivité et à suivre de près la croissance de la demande, les résultats des mesures d’économie d’énergie ainsi que l’adoption de la production décentralisée.

**Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph** – Cette zone comprend le secteur de Waterloo, la ville de Guelph, le comté de Wellington et le canton de Blandford-Blenheim dans le comté d’Oxford. Le groupe de travail a recommandé la réalisation de deux projets portant sur l’infrastructure de transport pour répondre aux besoins en électricité à court terme. Le projet de remise à neuf de l’infrastructure de transport dans le secteur de Guelph est en cours et la mise en service est prévue dès 2016. Par ailleurs, les travaux d’aménagement de l’installation de commutation à Cambridge visant à améliorer la fiabilité dans les secteurs de Cambridge et de Kitchener sont également en cours. Ces mesures à court terme aideront grandement à répondre aux besoins en électricité dans le secteur au cours des 20 prochaines années. À l’heure actuelle, on n’a cerné aucun besoin à long terme.

**Nord-ouest de la région du Grand Toronto** – Ce secteur comprend les municipalités de Brampton, de Milton et de Halton Hills ainsi que la portion sud de Caledon. Le groupe de travail a recommandé l’aménagement à court terme de deux nouveaux groupes de transformateurs abaisseurs pour pouvoir brancher les nouveaux clients sur les territoires desservis à Halton Hills et à Milton. À moyen terme, il a recommandé une mise à niveau de la ligne de transport pour répondre aux nouveaux besoins en capacité dans le secteur du centre de Brampton. Le plan indique aussi plusieurs poches dans le secteur à l’étude où l’on risque de ne pas respecter les critères de rétablissement du courant en cas d’incident sur le réseau. Des solutions en matière de rétablissement seront examinées dans le cadre d’une étude portant sur le réseau principal qui devrait être menée à bien cet été. À long terme, le groupe de travail juge nécessaire d’augmenter la capacité des postes de transformation et de la ligne de transport dans les secteurs de Northern Brampton-Southern Caledon et de Halton Hills pour faire face à la croissance projetée de la demande. Il serait possible d’assurer un approvisionnement offrant un

bon rapport coût-efficacité qui permettrait de faire face à cette croissance à long terme en lançant le processus d’approbation à l’égard de l’emprise nécessaire pour une ligne de transport à proximité du couloir de transport prévu dans l’ouest de la région du Grand Toronto.

**Ottawa** – Ce secteur englobe la ville d’Ottawa, notamment la Ceinture de verdure, Kanata, Nepean et Orléans. À court terme, le groupe de travail a recommandé la réalisation de quatre projets visant à renforcer l’infrastructure de transport et de distribution pour répondre aux besoins associés au maintien de la fiabilité et à la croissance de la demande. Hydro One mène actuellement des travaux dans le cadre de ces projets. Le groupe de travail consultera la collectivité sur la façon de répondre aux besoins en capacité à moyen et à long terme de manière à faire face à la croissance de la demande d’électricité dans le secteur de Nepean-Sud autour de 2020. À l’heure actuelle, on n’a cerné aucun besoin à long terme particulier pour la région mis à part l’éventuelle fin de la durée de vie d’un poste dans l’est d’Ottawa avant 2025, besoin auquel on s’attaquera au cours du prochain cycle de planification.

**Windsor-Essex** – Cette région comprend les villes de Windsor, d’Amherstburg, d’Essex, de Kingsville, de Lakeshore, de LaSalle, de Tecumseh et de Leamington ainsi que la portion ouest de Chatham-Kent et le canton de l’île Pelée. En ce qui touche les besoins à court et à moyen terme, la demande dans le secteur de Kingsville-Leamington dépasse déjà la capacité d’alimentation. De plus, une grande portion du secteur à l’étude n’est pas conforme aux critères de rétablissement du courant à l’heure actuelle. Le groupe de travail a recommandé la construction d’une courte ligne de transport et d’un nouveau poste de transformation près de Leamington ainsi que des travaux de remise à neuf au poste Kingsville, ce qui permettra de répondre aux besoins cernés pour la région. À l’heure actuelle, on n’a cerné aucun besoin à long terme.

**York** – Ce secteur, qui englobe les municipalités de Vaughan, de Markham, de Richmond Hill, d’Aurora, de Newmarket, de King, de Gwillimbury-Est, de Whitchurch-Stouffville et de Georgina, fait partie du nord de la région du Grand Toronto. À court terme, le groupe de travail a recommandé la réalisation de trois projets portant sur l’infrastructure de transport pour répondre aux besoins en matière de capacité et de fiabilité. Hydro One et PowerStream mènent déjà des travaux dans le cadre de ces projets. À moyen terme, d’après les projections actuelles, la capacité du réseau d’électricité de la région de York ne lui permettra pas de faire face à la croissance de la demande à compter du début ou du milieu des années 2020. Si la croissance se concrétise, un nouvel approvisionnement supplémentaire sera nécessaire dans la région. Le groupe de travail sollicitera l’opinion de la collectivité pour trouver des solutions éventuelles.

